

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Les dispositions du **RÈGLEMENT INTÉRIEUR** ont pour objet de faciliter la vie collective, d'en atténuer les inconvénients et de créer une ambiance propice à l'étude.

Ce présent règlement a été approuvé par le Conseil de Perfectionnement de l'Établissement lors de la séance du 25 Juin 1987.

Les horaires de cours sont les suivants :

<u>Apprenti(e)s</u>	<u>HORAIRES</u>
Lundi	De 9h35 à 12h30 / de 13h30 à 17h15
Mardi – Mercredi- Jeudi	De 8h45 à 12h30 / de 13h30 à 17h15
Vendredi	De 8h45 à 12h30

Compte tenu des horaires énoncés ci-dessus, le repas de midi est **obligatoirement** pris au restaurant du CFA. Deux possibilités vous sont offertes soit demi-pension, soit pension.

Pour les pratiquants de tradition religieuse des plats hallal peuvent être proposés, de même pour les régimes particuliers, sous réserve d'un certificat médical.

Merci d'en avvertir le service cuisine à la pause de 10h30, afin d'obtenir un plat de remplacement.

En ce qui concerne le paiement de la demi-pension et de l'internat, **voir l'annexe financière, ci-jointe.**

FONCTIONNEMENT DU CENTRE

♦ **Tenue** : selon métier, voir annexe correspondante

TOUT APPRENTI (E) N'AYANT PAS SA TENUE SE VERRA REFUSE L'ACCES AU LABORATOIRE.

L'oubli de la tenue de travail sera sanctionné par un avertissement écrit adressé à la fois aux parents et à l'employeur.

♦ **Fournitures pour l'ensemble des sections :**

Classeurs avec feuilles perforées et intercalaires - 3 crayons à papier (HB – 2B – 2H) – compas – équerre – rapporteur - règle graduée 30 cm – gomme encre et crayon – cahier brouillon - taille-crayons – crayons de couleur – calculatrice
OBLIGATOIRE (type Collège)

♦ **Livres Scolaires** :

Les livres sont disponibles au CFA et sont réglés par la carte M'RA à concurrence de 100 €. Si le montant de la facture est supérieur, un chèque bancaire sera établi à l'ordre de la librairie.

A noter que les livres sont valables pour les deux années de formation.

Les oublis de fournitures, de livres scolaires seront sanctionnés par un avertissement écrit adressé à la fois aux parents et à l'employeur.

♦ **E.P.S**

Pour le sport, apporter un short ou un survêtement, une paire de chaussures genre tennis. Sans tenue le (la) jeune sera sanctionné(e) par un avertissement écrit adressé à la fois aux parents et à l'employeur.

Un certificat médical d'inaptitude à la pratique du sport doit être fourni à l'inscription.

Prévoir un nécessaire de toilette pour la douche, obligatoire, après chaque séance.
Seul un certificat médical est retenu comme dispense d'E.P.S.

♦ **Retards et Absences**

Tout retard ne devra être qu'**occasionnel** et **justifié** par les parents ou le maître d'apprentissage.

Toute absence est notifiée à la fois aux parents et au maître d'apprentissage : l'avis d'absence doit être retourné au CFA dûment motivé.

Sont seulement reconnues **valables**, les absences lors d'un **décès dans la famille** ou celles justifiées par un **arrêt de travail**.

♦ Section Boucherie

Il est obligatoire, pour chaque apprenti, de fournir, le jour de la rentrée, un exemplaire du **certificat médical d'embauche établi par les services de la Médecine du Travail**.

♦ Pauses et récréations

A chaque récréation (10h30 / 10h45 – 13h / 13h30 – 15h15 / 15h30) le foyer et la salle de jeux sont ouverts : revues, journaux, distributeurs de boissons, ping-pong, baby-foot, flippers et jeux vidéo sont à la disposition des jeunes.

DISCIPLINE ET SANCTIONS

■ Toute attitude incorrecte, provocation, menace de coups envers d'autres jeunes du CFA, envers des membres du personnel ou des personnes extérieures au CFA, toute participation à une bagarre, entraînera des sanctions : avertissement, conseil de discipline, pouvant aller jusqu'à la mise à pied et l'exclusion définitive du Centre.

■ Il est strictement interdit :

- de fumer à l'intérieur des locaux,
- d'avoir un téléphone portable, en état de marche, pendant les cours, les repas et à l'internat entre 22h et 8h
- d'utiliser un lecteur MP3 en cours

(Le non respect de ces consignes aura pour conséquence la confiscation de l'appareil et sa restitution en fin de semaine)

- d'utiliser un portable comme calculatrice en cours
- de demander de sortir du cours (sauf cas très particulier)
- de porter une casquette à l'intérieur des salles de cours
- d'écouter de la musique avec hauts parleurs à l'intérieur de l'Établissement
- de se servir de vélos, scooters, motocyclettes ou voitures pendant les pauses
- de rentrer en cours avec des boissons ou autres confiseries.

■ Il est demandé à chacun de respecter les espaces verts aménagés (interdiction de piétiner, de s'allonger ou de s'asseoir)

■ Tous les auteurs de dégradations volontaires ou involontaires devront supporter les frais de remise en état ou de remplacement.

■ Aucun(e) apprenti(e) ne peut quitter le CFA avant la fin des cours sans faire remplir un document d'autorisation par un représentant légal auprès du surveillant général ou du Directeur.

La responsabilité du C.F.A. ne saurait être engagée pour les apprenti(e)s quittant l'Établissement sans autorisation.

■ **Toutes les sanctions prises seront notifiées aux parents, au Maître d'Apprentissage, à Monsieur l'Inspecteur d'Apprentissage, à savoir :**

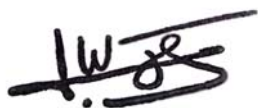
- avertissement verbal
- 1^{er} et 2^{ème} avertissements écrits
- conseil de discipline
- exclusion temporaire et exclusion définitive du CFA.

RELATIONS ENTRE LE C.F.A. / LES PARENTS / LE MAITRE D'APPRENTISSAGE

Chaque fin de semaine, les apprenti(e)s partent du CFA avec un carnet indiquant le travail effectué et celui qu'ils ont à faire entre deux semaines de cours.

Sur ce carnet sont également inscrites les observations des professeurs. Il est indispensable et obligatoire que ce carnet soit lu et signé à la fois par les parents et par le Maître d'Apprentissage qui doivent y porter toutes les observations qu'ils jugent utiles.

Le Directeur,



William WAZNER

R A P P E L

LE STATUT DE L'APPRENTI

L'Apprenti est un salarié du fait de la signature d'un contrat de travail, de type particulier, le contrat d'apprentissage.

De ce fait, son matériel (scolaire et professionnel) fait partie intégrante de son outil de travail.